



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux
au Comité permanent des finances
dans le cadre des consultations prébudgétaires
en vue du budget 2023-2024

Le 7 octobre 2022

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Recommandations

1. Le gouvernement doit mettre en œuvre des politiques plus ciblées que la politique monétaire restrictive pour lutter contre l'inflation.
2. Dans sa lutte à l'inflation, la Banque du Canada doit à tout prix éviter de provoquer une grave récession, comme elle l'a fait au début des années 1990.
3. Dans le contexte du ralentissement économique qui s'annonce, le gouvernement doit aller de l'avant avec le plan de relance économique de 100 milliards de dollars qu'il a annoncé lors du budget 2021.
4. Le gouvernement doit donner suite à la demande des provinces et territoires canadiens qui souhaitent que le Transfert canadien en matière de santé (TCS) finance 35 % des dépenses de soins de santé, et non plus 22 % comme c'est le cas actuellement.
5. Le gouvernement doit instaurer un régime public et universel d'assurance-médicaments, comme le proposait, en juin 2019, le rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments (rapport Hoskins). De plus, le gouvernement fédéral devrait assumer une part des coûts du régime.
6. Le gouvernement doit réformer et bonifier le programme d'assurance-emploi qui a montré ses limites lors de la pandémie. Les changements suivants doivent notamment être mis en place : la norme d'admissibilité au programme doit être de 420 heures ou 12 semaines travaillées; le taux de remplacement du salaire devra correspondre à au moins 60 % du maximum de la rémunération assurable; la durée de la période de prestations doit être de 35 semaines minimum et s'élever graduellement jusqu'à un maximum de 51 semaines; le gouvernement fédéral doit financer 25 % des coûts du régime d'assurance-emploi (le gouvernement doit aussi assumer une charge additionnelle pour couvrir les risques macroéconomiques).
7. Afin de protéger l'intégrité de l'assiette fiscale et d'assurer l'équité entre contribuables, le gouvernement doit : s'assurer que l'Agence du revenu du Canada collabore avec Revenu Québec; mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs; mettre fin au rapatriement de revenus et de profits en franchise d'impôt à partir des paradis fiscaux; appliquer un taux d'imposition effectif d'au moins 25 % aux multinationales.
8. Une entente-cadre doit finalement être conclue entre le gouvernement et le Chantier Davie Canada Inc., ce qui confirmerait l'intégration officielle du chantier de Lévis à la Stratégie nationale de construction navale.

Présentation

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est composée de près de 1 600 syndicats. Elle regroupe 330 000 travailleuses et travailleurs dans quelque 4 500 lieux de travail, principalement au Québec. En prévision du prochain budget fédéral, la CSN souhaite formuler certains commentaires et recommandations.

Politique monétaire

La CSN constate que le gouvernement a choisi de laisser la banque centrale mettre en œuvre sa politique monétaire traditionnelle, soit l'augmentation de son taux d'intérêt directeur, afin d'endiguer l'inflation importante qui se manifeste depuis la fin de la pandémie. En raison de cette politique, un ralentissement économique important, voire une récession, devrait survenir d'ici 2023. Pourtant, l'inflation provient essentiellement de chocs d'offre sur lesquels la Banque du Canada n'a aucun contrôle : problèmes de chaînes d'approvisionnement dus à la pandémie, hausse du prix des hydrocarbures, guerre en Ukraine, augmentation des marges de profits des entreprises depuis la fin de la pandémie, etc. En ce sens, la politique monétaire n'est pas l'outil le plus adapté et le gouvernement aurait dû mettre en œuvre d'autres politiques pour lutter contre l'inflation : contrôle du prix des habitations et du coût des loyers; construction de logements sociaux; réduction des prix des services gouvernementaux; augmentation des transferts aux ménages à faible revenu; etc. Par ailleurs, s'il est vrai que le salaire moyen s'est mis à croître depuis quelques mois, il n'est que normal que les travailleuses et les travailleurs cherchent à protéger leur pouvoir d'achat.

La CSN déplore que le mandat de la Banque du Canada, renouvelé en décembre 2021, ne la contraigne pas à mettre sur un pied d'égalité deux objectifs, soit la stabilité de l'inflation et le plein emploi. L'objectif principal de la banque centrale demeure de maintenir l'inflation à 2 %. Toutefois, le libellé de l'entente du gouvernement avec la banque prévoit que celle-ci doit rechercher activement le niveau d'emploi maximal nécessaire pour atteindre la cible d'inflation de manière durable. Pour l'instant, la banque croit pouvoir ramener l'inflation à 2 % en 2024. Ce faisant, la Banque du Canada doit à tout prix éviter de provoquer une grave récession, comme elle l'a fait au début des années 1990, dans le seul but d'atteindre sa cible d'inflation, qui est d'ailleurs sans doute trop faible. L'économiste Olivier Blanchard croit que les États-Unis pourraient se contenter de ramener l'inflation à 3 %, afin d'éviter un ralentissement économique trop prononcé.

Finances publiques et développement économique

La CSN salue l'intervention massive du gouvernement fédéral lors de la crise de la COVID-19, qui a permis d'éviter que l'économie subisse des dommages à long terme¹. Fait à noter, malgré les déficits budgétaires encourus, le Canada reste le pays le moins endetté du G7. La dette nette par rapport au PIB des administrations publiques au Canada était de 32,1 % en 2022, tandis qu'elle était de 51,1 % en Allemagne, de 76,1 % au Royaume-Uni et de 95,8 %

¹ Une étude du FMI estime que sans les soutiens directs des gouvernements, le PIB réel canadien aurait diminué de 13,2 % plutôt que de 5,2 % en 2020.

aux États-Unis. Le gouvernement conserve donc une marge de manœuvre importante, qu'il doit mettre à profit pour investir dans le développement de la société canadienne. Le gouvernement doit notamment mettre en œuvre les politiques suivantes :

- Dans le contexte du ralentissement économique qui s'annonce, le gouvernement doit aller de l'avant avec le plan de relance économique de 100 milliards de dollars annoncé lors du budget 2021. Ce plan comporte plusieurs mesures structurelles nécessaires pour assurer la croissance économique durable : investissements dans des secteurs stratégiques (science de la vie, fabrication de vaccins, intelligence artificielle, accès à Internet à large bande, etc.); investissements de 17,6 milliards \$ sur cinq ans pour lutter contre les changements climatiques; investissements additionnels en transports collectifs. Ces investissements structurants ne doivent pas être sacrifiés à la politique de lutte contre l'inflation.
- Finalement, le gouvernement devra donner suite à la demande des provinces et territoires canadiens qui souhaitent que le Transfert canadien en matière de santé (TCS) finance 35 % des dépenses de soins de santé, et non plus 22 % comme c'est le cas actuellement. Plusieurs motifs justifient cette demande, les coûts récurrents de la pandémie notamment.

Programme d'assurance-médicaments

Dans sa forme actuelle, le régime québécois d'assurance-médicaments limite le contrôle de la croissance des dépenses totales en médicaments (publiques et privées), de même que l'accessibilité en raison des franchises et des coassurances qui empêchent certaines personnes d'acheter les médicaments dont elles ont besoin. Le régime hybride pose aussi divers problèmes d'équité, et compromet la viabilité des autres couvertures des régimes d'assurances collectives (accident, maladie et invalidité).

Pour toutes ces raisons, la CSN souhaite que le gouvernement fédéral aille de l'avant avec l'instauration d'un régime public et universel, comme le proposait en juin 2019, le rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments (rapport Hoskins). De plus, le gouvernement fédéral devrait assumer une part des coûts du régime.

Régime d'assurance-emploi

Le régime d'assurance-emploi ne répond plus depuis longtemps aux besoins des travailleuses et des travailleurs. En plus de n'être accessible en temps normal qu'à environ 40 % de ces derniers, le programme d'assurance-emploi a montré, lors de la crise de la COVID-19, qu'il était totalement inadéquat en situation de crise économique majeure. Les centrales syndicales québécoises estiment que la réforme du régime d'assurance-emploi devrait comprendre les éléments suivants :

- La norme d'admissibilité au programme doit être de 420 heures ou 12 semaines travaillées, selon le critère le plus avantageux pour le prestataire, et ce, peu importe le

taux de chômage régional. Cette formule hybride éviterait de pénaliser outre mesure les travailleurs à temps partiel.

- Le taux de remplacement du salaire devra correspondre à au moins 60 % du maximum de la rémunération assurable (plutôt que 55 %), comme c'était le cas jusqu'en 1993.
- Le maximum des gains assurables devra être augmenté en fonction de la majoration existante jusqu'en 1996, soit 140 % de la rémunération hebdomadaire moyenne annualisée, ce qui correspond à 79 835 \$ en 2020.
- La durée de la période de prestations doit être de 35 semaines minimum et s'élever graduellement jusqu'à un maximum de 51 semaines selon le nombre d'heures ou de semaines assurables et le taux de chômage régional. Cela permettrait notamment de résoudre le problème du « trou noir » affectant les travailleurs saisonniers.
- Finalement, compte tenu de l'importance du régime d'assurance-emploi pour la bonne marche de l'économie canadienne, le gouvernement doit de nouveau contribuer au financement du régime, comme il le faisait jusqu'en 1990. Le gouvernement doit financer le régime à hauteur de 25 % sur une base récurrente. De plus, le gouvernement doit aussi assumer une charge additionnelle pour couvrir les risques macroéconomiques (augmentation du chômage lors des ralentissements économiques ou récessions).

Fiscalité

La CSN est membre du Collectif Échec aux paradis fiscaux. Ce collectif revendique des actions concrètes de la part du gouvernement canadien dans ses efforts de lutte à l'évasion fiscale et l'évitement fiscal agressif et abusif. Voici certaines propositions du collectif que le gouvernement devrait mettre en œuvre :

S'assurer que l'Agence du revenu du Canada (ARC) collabore avec Revenu Québec (RQ)

Que ce soit par l'entremise de conventions fiscales, par des Accords d'échange de renseignements fiscaux (AÉRF) ou encore par les déclarations produites dans chaque pays par les multinationales, l'ARC reçoit des informations fiscales relatives aux activités à l'étranger de contribuables canadiens et d'entreprises établies au Canada. Cependant, RQ n'a, pour l'instant, accès qu'à une infime partie de ces informations. Cette situation doit changer : l'ARC doit partager ces informations avec RQ.

Mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs

Dans un but de transparence, l'État doit rendre public un registre permettant de divulguer le nom des individus qui sont en position de contrôle effectif ou qui détiennent 10 % des parts d'une compagnie, d'une fondation ou d'une fiducie.

En finir avec la double non-imposition

Que ce soit grâce à des lois canadiennes permissives ou à des conventions fiscales et accords d'échange de renseignements fiscaux (AÉRF) signés entre le Canada et un paradis fiscal, des contribuables et des entreprises canadiennes sont capables de rapatrier au Canada des revenus et des profits déclarés dans un paradis fiscal sans qu'ils soient assujettis à l'impôt canadien. Le gouvernement doit fermer ces échappatoires fiscales.

Imposer adéquatement les entreprises multinationales

Contrairement à la proposition de l'OCDE qui établit un taux minimal de 15 %, le Canada doit avoir un taux d'imposition effectif des multinationales d'au moins 25 %.

Chantier Davie Canada Inc.

Une entente-cadre doit finalement être conclue entre le gouvernement et le Chantier Davie Canada Inc., ce qui confirmerait l'intégration officielle du chantier de Lévis à la Stratégie nationale de construction navale. Les chantiers Irving et Seaspan ont pris un retard considérable dans la livraison des navires de la Garde côtière et de la Marine royale canadiennes, cela dans un contexte où le Chantier Davie a réalisé avec succès plusieurs projets pour le gouvernement fédéral au fil des ans. Le gouvernement doit donner au Québec sa part de contrats fédéraux et permettre au plus grand chantier naval au Canada de construire les brise-glaces de la Garde côtière canadienne; ce qui représente des contrats de plus de 10 milliards de dollars (dont 2 milliards de dollars pour le brise-glaces polaire). Ces contrats se traduiront par la création d'une grappe maritime au Québec qui générera des retombées économiques dans toutes les régions du Québec.